



Règlement de la course

Dimanche 4 septembre

L'association dont le siège social est fixé au 3 Route de Dommartin - 54200 - Chaudeney sur Moselle, organise la 34^{ème} édition de La Caldénicienne, épreuve inscrite au calendrier lorrain des courses sur route.

Accueil

La course est ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s. Remise des dossards à partir de 7 h 30 à la salle polyvalente Maurice Bouchot.

Horaires

Randonnée familiale (départ groupé)	9 h 00
10 km	9 h 30
Semi Marathon (21.1 km)	9 h 50

Inscription

Par Internet : www.le-sportif.com (jusqu'au 2 septembre 2022 inclus)

Par courrier, à retourner au plus tard le 2 septembre 2022 à : **Alain SOMMARUGA** - 3, route de Dommartin - 54200 CHAUDENEY SUR MOSELLE au moyen du bulletin que vous trouverez sur notre site et dans les divers moyens de communication à votre disposition (plaquette, flyer, presse)

Seules les inscriptions accompagnées du paiement et de la photocopie de la licence⁽¹⁾ ou d'un certificat médical⁽²⁾ seront prises en compte, conformément à l'article L 231-2-1 du Code du Sport.

Aucune inscription ne sera effectuée par téléphone.

Voir délais et modalités page 15 "Du côté des inscriptions".

Tarifs

Le montant des droits d'inscription est fixé à :

- 7 € pour la randonnée familiale (licence et certificat non requis)
- 15 € pour les 10 km
- 20 € pour le semi-marathon

Catégories - Récompense au premier des catégories mentionnées ci-dessous

Elles sont celles de la FFA et concernent la saison sportive qui débute le **01/09/2022** pour se terminer le **31/08/2023**.

Récompenses sur le podium sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.

Semi Masculin - Féminin

Juniors	2004 - 2005	Masters M3-M4	1964 - 1973
Espoirs	2001 - 2003	Masters M5-M6	1954 - 1963
Seniors / Masters M0	1984 - 2000	Masters M7-M8	1944 - 1953
Masters M1-M2	1974 - 1983	Masters M9-M10	1943 et avant

10 km - Idem que pour le semi-marathon.

Plus les cadettes et cadets nés(e) s de 2006 à 2007.

Dossard

Le dossard devra être porté sur la poitrine, visible dans sa totalité lors de la course. Le non respect de cette disposition pourra entraîner la disqualification du concurrent.

Cession du dossard : tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisateur décline toute

responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurance organisateur

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance qui couvre les conséquences de sa responsabilité civile.

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants ainsi qu'à toute personne évoluant sur les parcours et les sites de La Caldénicienne de s'assurer personnellement avec un contrat « individuel accident » et de le faire mentionner sur l'attestation d'assurance « course pédestre sur route, en tant qu'épreuve soumise au décret du 18 octobre 1955 ».

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un état de santé inadapté.

Sécurité et Assistance Médicale

- Présence d'un médecin et de la Croix-Rouge française de Toul. Poste de secours sur le parcours et à l'arrivée.
- La sécurité est assurée par les bénévoles de l'association et par des agents de sécurité

Aucun accompagnateur, ni véhicule, y compris vélo ou rollers ne sont autorisés sur les parcours. Aucun participant ne sera admis sur les parcours s'il n'est pas en possession du dossard officiel.

Ravitaillement

- Des ravitaillements seront mis en place : 2 sur le 10 km et 4 sur le semi.
- Ravitaillement fin de course dans un sac individuel (bouteille d'eau et denrées alimentaires emballées) qui seront distribués aux coureurs, pour limiter le risque de transmission.
- Epongeage supprimé suite aux restrictions sanitaires

Droit à l'image

Tout concurrent autorise tacitement les organisateurs de La Caldénicienne à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation et sur lesquelles il pourrait apparaître. Si vous vous y opposez, merci d'en référer à l'instance organisatrice.

Acceptation du règlement

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA et tout concurrent ne les respectant pas pourra être disqualifié. L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes dispositions nécessaires dans l'intérêt de l'ensemble des concurrents, si des événements exceptionnels le nécessitent.

Parcours

- La nature le plus souvent possible. (17 km environ de chemins et sentiers)
- Mesuré selon la réglementation IAAF et FFA
- Chaque kilomètre est indiqué par un panneau.
- Les difficultés sont signalées clairement.

Renseignements - Tél. : 03.83.64.36.07

Certificat Médical

(1) Titulaires d'une licence en cours de validité à la date de l'épreuve : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrés par la FFA ou délivrés par la FF Tri, FF CO ou la FFPM. Licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition.

(2) Titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de

l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur pendant la durée de l'épreuve.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence).